Envoyé en préfecture le 06/07/2026
Reçu en préfecture le 06/07/2026
Publié le
ID : 035-213503121-20260623-CCAS08_26-DE

Département d'Ille-et-Vilaine Commune de Saint-Senoux	**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CCAS** **Conseil d'administration du 23 juin 2026**
MEMBRES En exercice : 9 Présents : 7 Votants : 8 Pouvoirs : 1 **DATES** Convocation : 17/06/2026	L'an deux mil vingt-six, le vingt-trois juin, à dix-neuf heures, Le Conseil d'administration de la commune de Saint-Senoux, dûment convoqué, s'est réuni en session publique ordinaire, dans le lieu habituel de ses séances en Mairie, sous la présidence de Delphine HINRY, présidente. Présent.es : Mesdames HINRY Delphine - LAIR Maryline – GENDRON Natacha – BOUGEARD Linda – JOLIVEL Annette Messieurs TEXIER Nicolas et ESNAUD Bernard Absente excusée : Mesdames COUËPEL Anne-Marie et MASSERON Cyrile Pouvoirs : Madame COUËPEL Anne-Marie donne pouvoir à Bernard ESNAUD Secrétaire de séance : Nicolas TEXIER

Délibération n°08.26

➢ **Objet : Spectacle du CCAS**

Le CCAS souhaite reconduire la formule repas spectacle comme l'an passé.
La date retenue est le dimanche 25 octobre 2026.
La salle Glenmor sera en travaux, Le repas aura lieu dans le restaurant scolaire et le spectacle dans la salle de motricité. Des chaises devront être installées dans la salle de motricité.

Une réunion est prévue le 26 juin avec les agents du service restauration pour anticiper cette organisation.

La compagnie Dicila a transmis une proposition pour le spectacle Lala'itou.

Le coût du spectacle est de 600 euros (3 artistes) en passant par le GUSO. Une déclaration préalable à l'embauche devra être effectuée pour chaque artiste.
L'adhésion de la commune à la SACEM couvre le repas spectacle du CCAS.

Après délibération le conseil d'administration, à l'unanimité, accepte la proposition de la compagnie DICILA pour le spectacle Lala'itou pour un montant de 600 euros.

Pour extrait certifié conforme
La Présidente,
Delphine HINRY

MAIRIE DE St-SENOUX 35580